

LE 10 OCTOBRE 2017

DANS LA RUE POUR UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

IL Y A URGENCE
MACRON AGGRAVE
LES ATTAQUES CONTRE
NOS SALAIRES,
NOS RETRAITES,
NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

fédération
des services
publics

la
cgt

Pendant la campagne présidentielle, Macron l'annonçait, tous les salariés, publics, privés, retraités verraient leur pouvoir d'achat augmenter. Force est de constater que, pour les fonctionnaires, encore une fois, le compte n'y est pas, bien au contraire !

Jamais aucune profession n'avait été autant méprisée par trois présidents successifs qui ont gelé durablement la valeur du point d'indice (élément central de la rémunération des agents de la Fonction publique) et ainsi organisé la baisse du pouvoir d'achat des agents publics et assimilés.

Alors que Macron prévoit de s'attaquer aux régimes particuliers de retraite, la CGT alerte sur les conséquences du blocage des salaires qui impacte le montant des pensions entraînant une mise en péril de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

1 Gel du point d'indice

Depuis 2000, les très faibles augmentations de la valeur du point d'indice, puis son gel sur les 7 dernières années, ont provoqué une chute du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 14 % (et ce malgré une aumône de 0,6 % en juillet 2016 puis en février 2017 après une mobilisation importante des agents de la Fonction publique).

Cela représente :

- Pour un agent de catégorie C percevant 1200 €/mois : 168 € de perte mensuelle ;
- Pour un agent de catégorie B percevant 1500 €/mois : 210 € de perte mensuelle ;
- Pour un agent de catégorie A percevant 2000 €/mois : 280 € de perte mensuelle.

Pour le reste de l'année 2017 et pour 2018 le gouvernement annonce sa volonté de geler encore la valeur du point d'indice.

La CGT revendique un dégel du point d'indice avec mesures de rattrapages des pertes depuis 2000.

2 Point d'indice différencié

Macron prétend vouloir augmenter la valeur du point d'indice pour certains fonctionnaires et pas pour d'autres, notamment les fonctionnaires territoriaux. La réalité, c'est qu'avec cette déconnection des territoriaux du Statut général des fonctionnaires, Macron permettrait ainsi aux collectivités de fixer « arbitrairement » les rémunérations des agents et de mettre en place des « statuts locaux », tout cela ouvrant la porte au salaire à la « gueule du client » et à une vague de privatisations.

Dans sa continuité des attaques contre l'héritage de 1945, Macron le privatiseur veut tordre le cou au Statut général des fonctionnaires, seul garant aujourd'hui de l'existence d'un service public égalitaire sur tout le territoire auprès de tous les usagers.

La CGT revendique un statut unifié des fonctionnaires — notamment en renforçant le titre 1 avec le maintien d'une grille indiciaire nationale pour toute la Fonction publique — étendant à tous les agents les meilleurs garanties et droits afin de mettre fin aux disparités entre les 3 versants.

3 Augmentation de la CSG de 1,7 point

Le gouvernement Macron-Philippe a annoncé, parallèlement aux ordonnances contre le Code du travail, le remplacement de la cotisation salariale d'assurance maladie (0,75 % pour les salariés du privé) et d'assurance chômage (2,4 %) par une augmentation de 1,7 point du taux de la CSG pour tous ceux qui en sont redevables.

Dès le 1^{er} janvier 2018, avec ce nouveau prélèvement sur nos salaires, la réduction de notre traitement indiciaire va se situer entre 17 et 100 € par mois. Seule cette partie salariale compte pour le calcul de nos retraites et cette ponction va impacter le montant déjà faible des pensions.

La compensation prévue par le gouvernement est tout simplement injuste : il prévoit de remplacer cette perte par une prime, versée aux seuls fonctionnaires en poste au 31 décembre 2017 — tant pis pour les nouveaux —, prime qui, bien entendu, ne rentrera pas dans le calcul des retraites. En plus, ce dispositif serait dégressif au fur et à mesure de l'avancée dans la carrière... Bref, encore une perte sèche pour les fonctionnaires qui sont déjà largement impactés dans leur niveau de vie.

La CGT a toujours rejeté l'étatisation des recettes de santé au détriment du salaire différé et refuse donc non seulement l'impôt CSG, mais encore plus son augmentation. À présent, Macron entend augmenter la CSG pour l'affecter aux collectivités afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation !

4 Jour de carence

Cette lubie inventée par Sarkozy et reprise par Macron est un non-sens. Le traitement (salaire) d'un fonctionnaire est lié à son grade et n'est aucunement lié aux aléas de sa production. Cette notion n'a aucun sens dans la convention qui fonde le Statut du fonctionnaire depuis 1946. Concernant un salarié du privé, c'est différent puisque le système de rémunération est fondé sur sa production de richesses et quand il est absent il est censé ne pas produire. Donc, à poste non pourvu, salaire non versé. Mais, dans plus de 80 % des cas, ce sont les employeurs qui prennent en charge ces 3 jours de carence, car c'est prévu dans la convention collective.

Donc, si véritablement le gouvernement souhaitait l'équité, il supprimerait tout simplement ce jour de carence pour tous. C'est d'ailleurs ce que la CGT revendique.

5 PPCR

Une des 10 raisons pour lesquelles la CGT a refusé de signer l'accord PPCR est que la refonte des grilles, faussement présentée comme favorable, avait une mise en place trop étalée dans le temps (allongement des carrières) : elle risquait donc d'être remise en cause, voire être ajournée par le gouvernement suivant... et, là encore, la CGT avait raison puisque le gouvernement prévoit de retarder l'évolution des grilles et donc de retarder l'augmentation des rémunérations des fonctionnaires liées à ces grilles.

La CGT revendique

→ **De véritables améliorations de carrières pour tous, à l'opposé des mesures du protocole PPCR imposé par le gouvernement ;**

→ **La mise en place de grilles indiciaires qui permettent une évolution de carrière sur au moins deux grades ;**

→ **Une évolution de rémunération de 1 à 2 sur un même grade avec un salaire minimum à 1800 € en début de carrière pour la catégorie C.**

6 Formation professionnelle

Le gouvernement Hollande a baissé la cotisation du CNFPT qui est l'établissement national dédié à la formation professionnelle pour tous les agents territoriaux. Cette cotisation, calculée sur la masse salariale, est une partie de notre salaire. En baissant cette cotisation, la faisant passer de 1 % à 0,9 %, le gouvernement vole les agents territoriaux sur leur droit à la formation professionnelle.

La CGT revendique

→ **Immédiatement le rétablissement de la cotisation à 1 % ;**

→ **Dans un second temps son accroissement à 3 % afin que tous les agents de la FPT puissent bénéficier d'une offre de formation de qualité tout au long de leur vie professionnelle ;**

→ **Le maintien des formations en présentiel et non devant un ordinateur.**

MACRON VEUT LIVRER LES AGENTS ET LES SERVICES PUBLICS À LA CONCURRENCE ET DÉMANTELER NOS GARANTIES COLLECTIVES, COMME IL L'A FAIT DANS LE PRIVÉ AVEC LES ORDONNANCES CONTRE LE CODE DU TRAVAIL !

C'est pourquoi, à la suite des 12 et 21 septembre, les fonctionnaires et salariés du secteur public (établissements publics, Offices de l'habitat, services de l'eau...) sont appelés à faire grève et à manifester le 10 octobre.

j'adhère !

**10h30 - ORLEANS
HOTEL DE VILLE**

FIER-E-S
D'ÊTRE
FONCTIONNAIRES